



**BARAQUE
VILLE** *Aveyron*

PRÉSENTATION DES BUDGETS 2026

Conseil Municipal du 07 avril 2026

Mairie de Baraqueville

Hôtel de Ville, 116 place René Cassin - 12160 BARAQUEVILLE

SOMMAIRE

1

Introduction

2

Objectifs

3

Le Budget Principal
Le fonctionnement

4

Le Budget Principal
l'investissement

5

Le Budget Cinéma

6

Le Budget
Assainissement

7

Le Budget Lotissement
Les Soles

INTRODUCTION

Le budget primitif est le budget de l'année à venir retraçant les choix à venir de la municipalité en terme de recettes, pour celles qui sont décidées par la collectivité, et de dépenses.

Il est voté par le Conseil Municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (avant le 30 avril les années d'élections municipales).

La section de fonctionnement

Elle retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante de la collectivité : charges de personnel, subventions aux associations, charges à caractère général, intérêts de la dette etc.

L'excédent net de recettes constitue l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.



La section d'investissement

Elle présente les crédits qui seront engagés au cours de l'année afin de financer les différents investissements qui découlent de la mise en oeuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement.

En miroir, sont également présentées les ressources qui permettent de financer ces investissements (autofinancement, recettes propres, emprunts etc).



Le budget d'une collectivité territoriale doit respecter certains principes:

1 Le principe de l'équilibre réel
oblige à trouver un équilibre entre les dépenses et les recettes, non seulement au global mais aussi au sein de chaque section (fonctionnement et investissement). Cela rend impossible pour les collectivités de financer leur dette par le recours à l'emprunt, à la différence de l'Etat.

2 Le principe d'unité
exige la présentation d'un budget sur un document unique. Certains services peuvent néanmoins faire l'objet de budgets annexes (Cinéma le Fauteuil Rouge, Lotissement les Soles, Assainissement).

3 Le principe d'annualité
impose de réaliser un budget pour chaque année civile (du 1er janvier au 31 décembre), sauf domaines particuliers pour lesquels un cadre pluriannuel est envisageable comme l'investissement.

4 Le principe d'universalité
implique, sauf exception, qu'il n'est pas possible d'affecter une recette particulière à une dépense particulière.

5 Le principe de spécialité
enfin, impose de cibler le plus précisément possible la nature ou la destination de chaque dépense prévue.

Un acte démocratique fort



OBJECTIFS

L'ambition de la collectivité s'articule autour de plusieurs axes :

- Offrir un cadre de vie de qualité et des services adaptés aux besoins des habitants ;
- Valoriser l'image du territoire et renforcer son attractivité résidentielle ;
- Pérenniser et dynamiser l'activité économique ;
- Gérer durablement les équipements publics en intégrant les enjeux environnementaux et de transition écologique.

Le Budget primitif 2026 décline la stratégie financière retenue par la collectivité. Cette stratégie repose sur deux piliers:

CONTINUITÉ ET SECURISATION

des engagements d'investissement. Après une année 2025 caractérisée par la mise en œuvre d'un plan d'investissement ambitieux, l'année 2026 s'inscrit dans une logique de poursuite maîtrisée des projets engagés.

La collectivité entend ainsi assurer la continuité et l'achèvement des opérations déjà actées, sans engager de nouvelles dépenses d'investissement structurantes, afin de garantir la bonne exécution des engagements pris et la sécurisation des équipements existants.

CONSOLIDATION FINANCIERE ET RECONSTITUTION DES MARGES DE MANOEUVRES

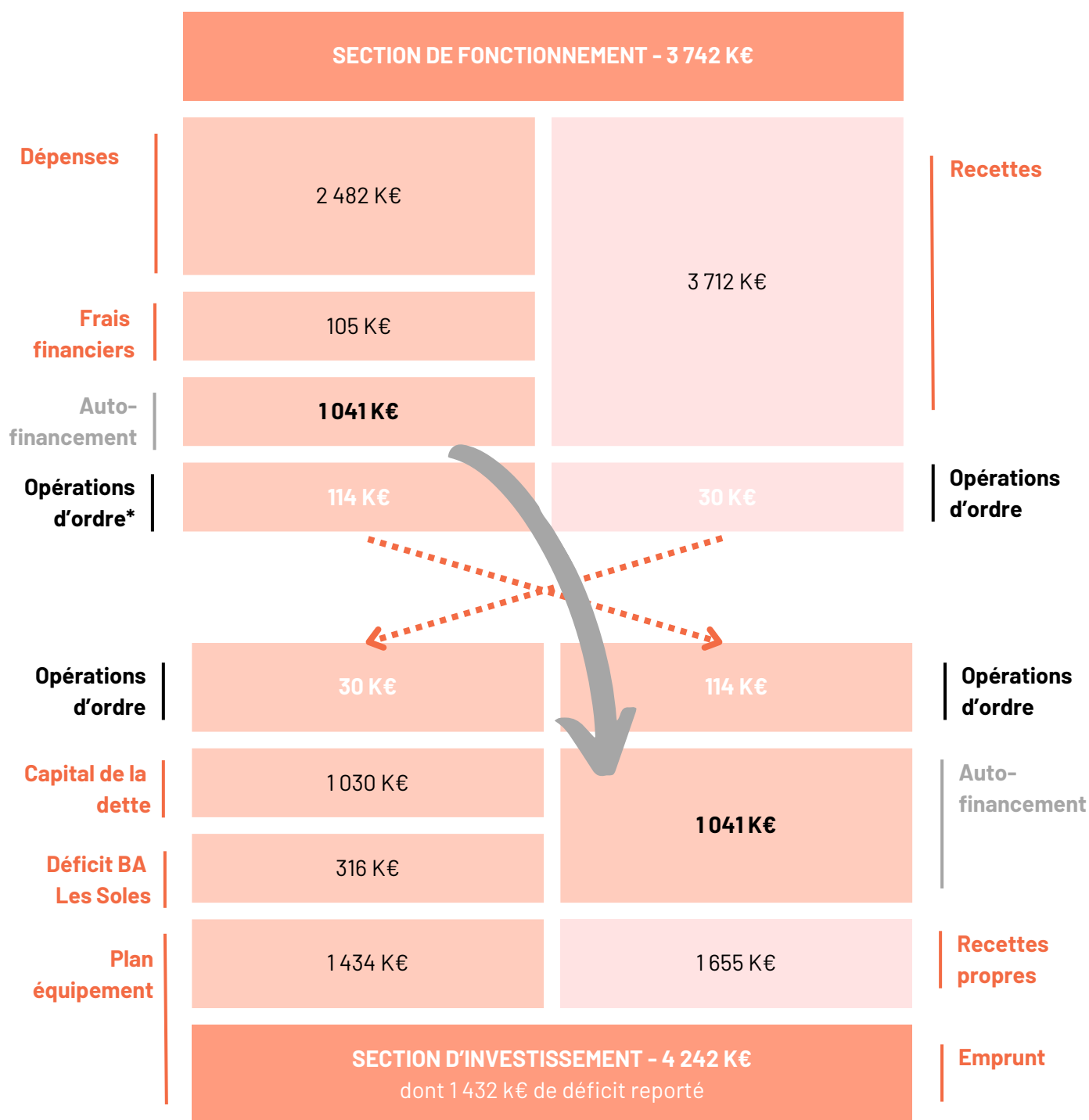
Parallèlement, l'exercice 2026 a pour objectif prioritaire de reconstituer un socle de trésorerie solide et de dégager des résultats budgétaires positifs.

Cette trajectoire permettra à la commune de retrouver une capacité d'autofinancement satisfaisante, condition indispensable pour envisager sereinement le lancement des futurs projets structurants du mandat, sans fragiliser la situation financière de la collectivité.

02

LE BUDGET

PRINCIPAL 2026



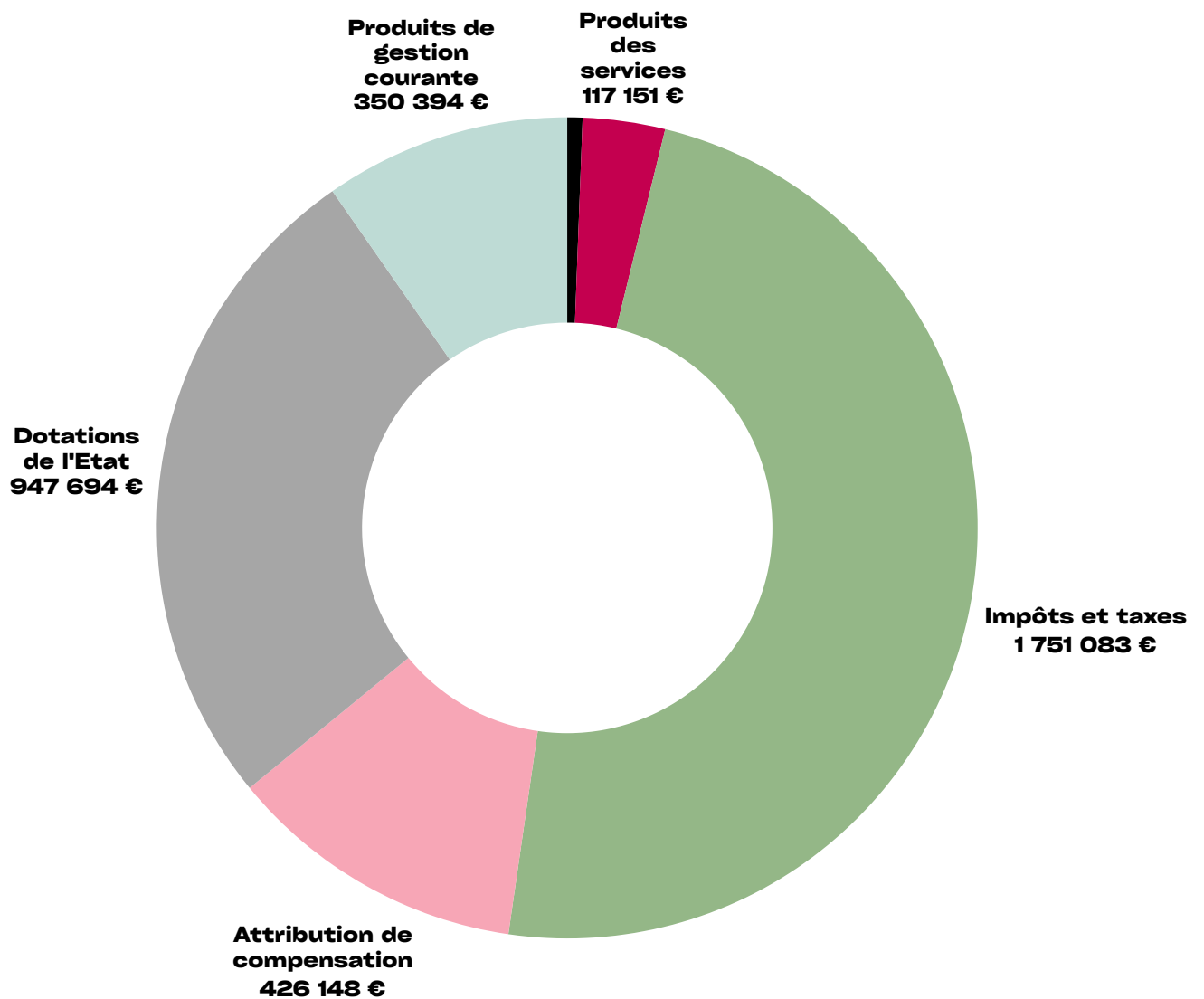
*Les **opérations d'ordre** sont des écritures comptable internes au budget. Ce sont des mouvements qui ne donnent lieu à aucun encaissement ni décaissement réel, qui servent à traduire fidèlement la situation financière et patrimoniale de la commune (ex: les dotations aux amortissements, les travaux en régie...).

LE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement

3 614 099.36 €

Auxquelles il faut ajouter les opérations d'ordre (30 000 €) et le résultat antérieur reporté pour **+ 97 572 €.**



03 - LE FONCTIONNEMENT

Cette évolution des recettes de la collectivité s'explique principalement par:

- Une évolution positive de la fiscalité directe et indirecte;
- Des produits de gestion courante en augmentation (location de la salle d'animation...)



Il existe 4 principales sources de recettes de la collectivité:

1 LES IMPOTS ET TAXES 2 177 231.21 €

c'est à dire le produit des impôts locaux (1 641 996 €), l'attribution de compensation reversée par Pays Ségali Communauté (443 466.29 €), le fonds de péréquation (23 000 €), les droits de stationnements (9 205.65 €), les taxes sur les pylônes électriques (23 613 €), les taxes add. droits de mutation (35 950.28 €).

3 LES PRODUITS DE GESTION COURANTE 350 394.10 €

tirées notamment des loyers appliqués aux locataires d'appartements propriété de la collectivité (179 633.69 €), des locations des salles municipales ou encore de la diffusion d'informations sur les panneaux de ville.

2 LES DOTATIONS DE L'ETAT 947 694.49 €

sont principalement composées de la DGF (791 023.28 €) et des compensations liées aux exonérations de taxe foncière (138 764 €).

4 LES PRODUITS DES SERVICES 117 150.77 €

composés en partie des refacturation de personnel aux organismes partenaires tels que le SIVOS, PSC, le Cinéma (35 851.97€), mais également des redevances pour l'occupation du domaine public (4 605.40 €), des concessions dans les cimetières (6 407.44 €) etc.

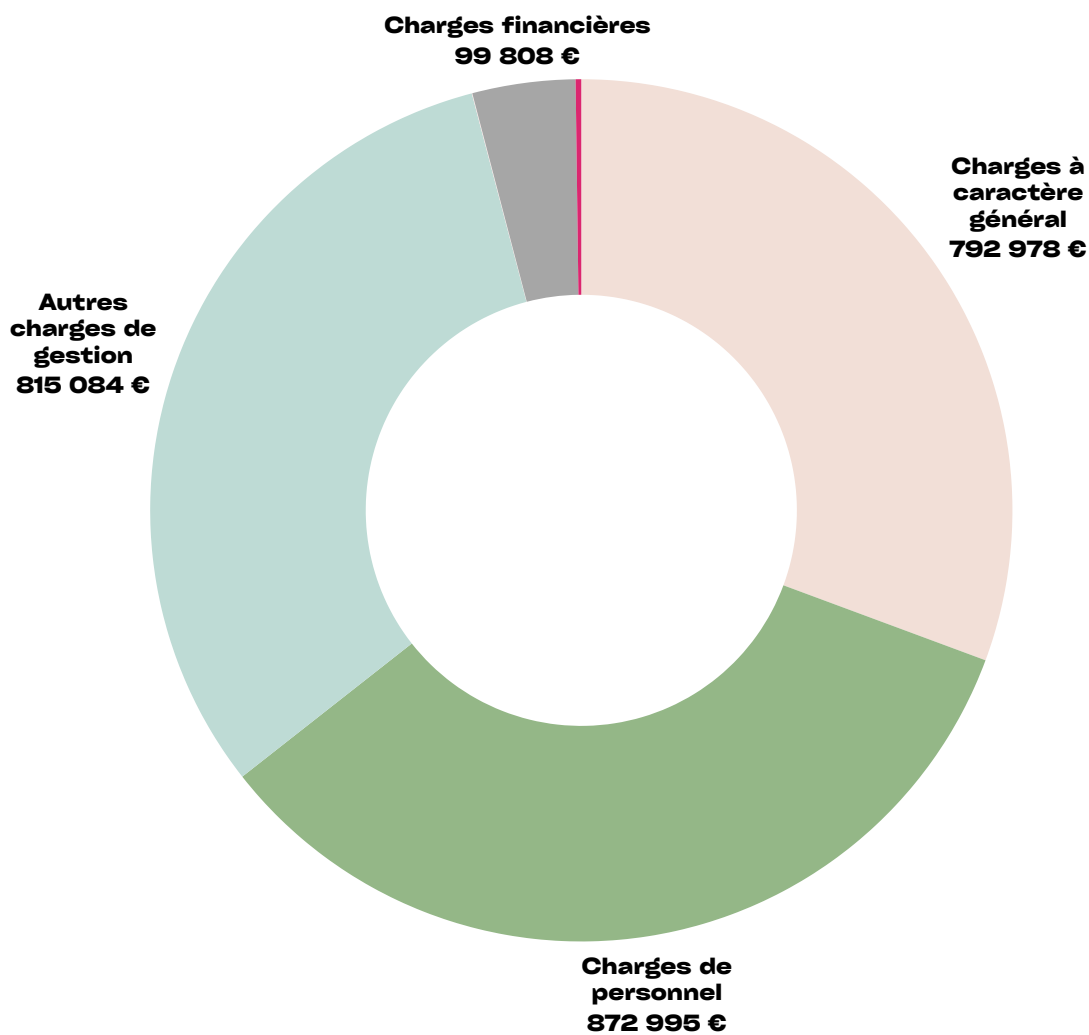
LE FONCTIONNEMENT



Les dépenses réelles de fonctionnement

2 586 817.54 €

Hors opérations d'ordre (114 292 €) et virement à la section d'investissement (1 040 561.21 €)



Les principaux postes de dépenses

1 LES CHARGES A CARACTERE GENERAL
792 977.97 €
c'est à dire le coût des achats et approvisionnements (586 460.92 €), les charges externes (181 754.88 €), les impôts et taxes (24 762.17 €).



3 LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
815 083.98 €
composées principalement des indemnités élus (105 000 €), des contributions versées au SIVOS pour l'exercice de la compétence scolaire (550 558.90 €) et de la contribution au service d'incendie et de secours (61 246.28 €).



2 LES CHARGES DE PERSONNEL
850 854.50 €
sont en légère progression dû notamment à l'augmentation naturelle des rémunérations et des charges de personnel.



4 LES CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES
105 260.43 €
relatives au paiement des intérêts de la dette et des charges exceptionnelles.



L'INVESTISSEMENT

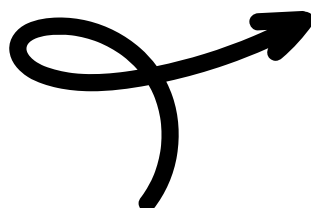
La section d'investissement retrace les actions et **projets structurants** de la collectivité, inscrits dans une vision de moyen et long terme.

En cohérence avec la stratégie budgétaire retenue pour 2026, les opérations d'investissement s'inscrivent dans la **continuité des engagements** pris en faveur de l'amélioration du cadre de vie et de la qualité des services rendus à la population. Elles reposent sur une **programmation maîtrisée**, rendue possible par les efforts constants de gestion et d'optimisation de la section de fonctionnement, permettant de préserver les équilibres financiers de la collectivité.

**Le total des investissements (dépenses réelles)
s'élève à**

2 863 639.62 €

LES PROJETS PHARES



04 - L'INVESTISSEMENT

LE MULTISPORTS - CITY STADE

81 685.76 € TTC

Sur le secteur de Carcenac-Peyralès, ce projet répond à une demande croissante d'infrastructures sportives de proximité et s'inscrit dans notre volonté de promouvoir l'activité physique et sportive au sein de notre commune. Le terrain multisport sera conçu pour accueillir diverses disciplines sportives telles que le football, le basketball, le handball, et bien d'autres. La création d'un terrain multisport présente de nombreux avantages pour notre commune :

- Promotion de l'activité physique : Un terrain multisport encourage la pratique régulière d'activités physiques, contribuant ainsi à améliorer la santé et le bien-être de nos concitoyens,
- Cohésion sociale : Ces infrastructures favorisent les rencontres et les échanges entre les habitants, renforçant ainsi le lien social et la convivialité au sein de la commune,
- Attractivité : Un équipement sportif moderne et accessible attire de nouveaux résidents et visiteurs, contribuant au dynamisme économique et à l'attractivité de notre territoire,
- Développement des jeunes talents : En offrant un espace dédié à la pratique sportive, nous permettons aux jeunes de développer leurs compétences et de s'épanouir dans un environnement sain et sécurisé,
- Sécurité et encadrement : La présence d'infrastructures adaptées et sécurisées permet de pratiquer des activités sportives dans de bonnes conditions, réduisant ainsi les risques d'accidents.

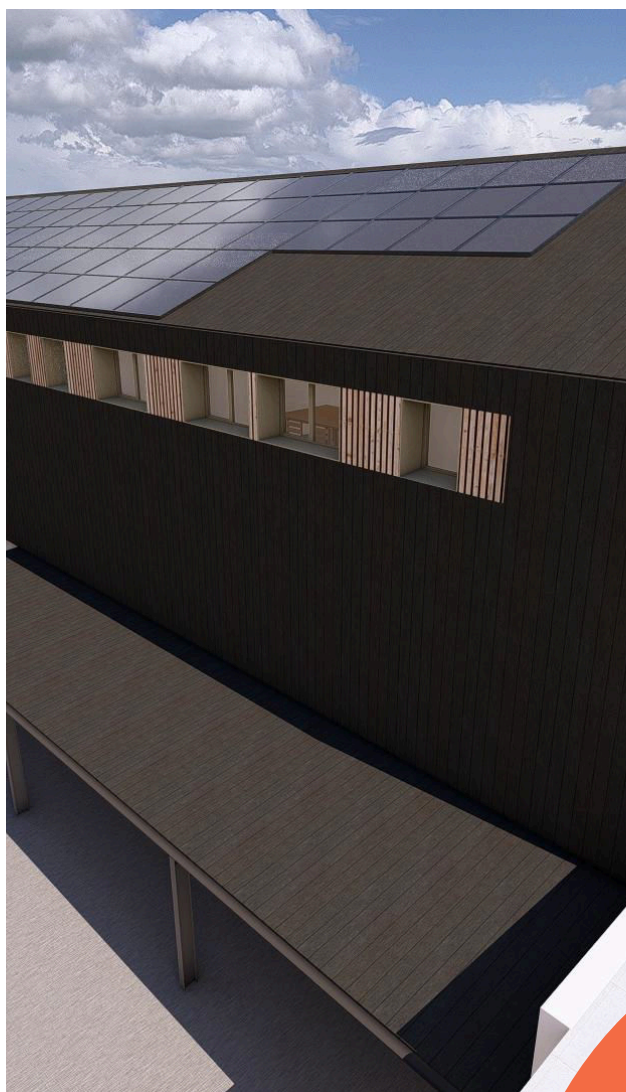


LE COWORKING

430 000 € TTC

Ce projet structurant répond à plusieurs objectifs d'intérêt général, en favorisant le lien social, le développement de nouvelles formes de travail et de services, ainsi que l'attractivité du territoire, notamment à destination des actifs, des jeunes publics et des porteurs de projets. Véritable espace de dynamisation locale, le tiers-lieu contribuera à renforcer l'offre de services de proximité et à accompagner les évolutions des usages.

Le financement de cette opération est assuré par la Commune, déduction faite des subventions obtenues par Pays Ségali Communauté, mobilisées dans le cadre de la réalisation de ce projet, permettant ainsi de limiter l'impact financier sur les ressources propres communales.



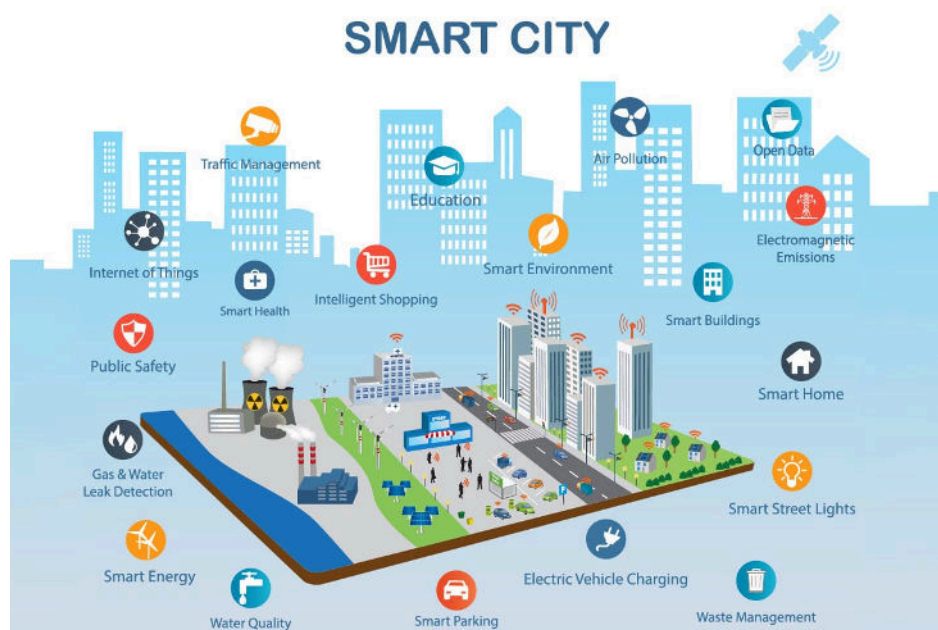
ACQUISITION D'OBJETS CONNECTÉS

85 000 € TTC

Enveloppe 2026

Dans le cadre de sa stratégie de modernisation et de gestion optimisée de son patrimoine, la collectivité inscrit une enveloppe de 85 000 € au budget primitif pour l'acquisition d'objets connectés. Cet investissement vise à améliorer le pilotage des bâtiments publics, notamment en matière de gestion énergétique, de suivi de la qualité de l'air dans les écoles et les établissements recevant des enfants, de réduction des consommations, ainsi que de sécurisation des équipements communaux. Les dispositifs déployés permettront également la remontée d'alertes en temps réel (anomalies, dysfonctionnements, dépassements de seuils), contribuant ainsi à une maintenance plus réactive et préventive.

Les données collectées seront centralisées au sein du système d'hypervision actuellement en cours de déploiement par la collectivité, offrant une vision globale et transversale du fonctionnement des équipements. En parallèle, le développement du réseau LoRa par l'ADINE permettra d'assurer la communication des objets connectés et la transmission sécurisée des données vers l'hyperviseur communal, garantissant ainsi l'efficacité et la pérennité du dispositif.





04 - L'INVESTISSEMENT

LES AUTRES

L'HYPERVISION, ET EQUIPEMENTS INFORMATIQUES

20 792.15 €
+5 502 € de frais d'étude

01



02

ACQUISITION D'HORLOGES CONNECTEES

23 666.03 € (RAR 2025)

03

STADE SYNTHETIQUE
87 890.40 € (RAR 2025)

04

DEPLACEMENT RESEAU MAISON DES ASSOCIATIONS

80 389.32 €

05

BATIMENTS PUBLICS , DIVERS
63 838.85 €

06

VOIRIE, RESEAUX ET SUBVENTIONS VERSEES

278 822.53 €



LE RÉCAP' PROJETS


OBJET	Montant Dépenses (TTC)	Montant Recettes
Création d'un multisport	81 685.76 €	58 645.90 € (obtenues)
Centre économique, d'animation, social et culturel	85 000 € (RAR dont 65 000 € d'études)	471 058.64 € (obtenues)
Hypervision	15 792.15 € (RAR)	
Stade synthétique	87 890.40 € (RAR)	361 119.80 € (obtenues)
Aménagements parking stade	26 904 €	
Signalisation	31 000 €	
Sécurisation étang de Carcenac-Peyralès	3 324 €	
Travaux gendarmerie	30 000 €	
Travaux salle des fêtes de Carcenac Peyralès	3 960 €	
Divers bat. publics dont électricité ateliers	63 838.85 €	
Déplacement réseau Maison des Associations	80 389.32 €	
Avance budget Assainissement	111 315.02 €	

LE RÉCAP' PROJETS

OBJET	Montant Dépenses (TTC)	Montant Recettes
Branchements divers et extension de réseaux	33 831.40 €	
Achat tondeuse	2 277.80 €	
Divers informatique et mobilier	10 000 €	
Acquisition objets connectés	85 000 € (tranche 1)	21 250 €
Fonds de concours voirie	77 706.82 €	
Subvention rénovation énergétique et opération Façades	35 000 €	15 094 € (obtenue)
Participation école de Manhac	9 721.48 €	
Etudes diverses (prestations topo. etc)	33 002 €	
Subvention cinéma	76 275.88 €	
Dissimulation Crouzets	59 299.35 €	
Coworking	430 000 €	
Horloges connectés et EP salle d'animation	44 485.03 €	
DIVERS RAR 2025		151 516 € (actées)
TOTAL	1 517 699.26 €	1 078 684.34 €

LES AUTRES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LE REMBOURSEMENT EN CAPITAL	1 030 000 €
LA CREANCE SUR LE LOTISSEMENT LES SOLES	315 940.36 €
LES OPERATIONS D'ORDRE	30 000 €
LE DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE Comblé en recettes d'investissement au compte 1068 par les excédents de fonctionnement N-1 capitalisés	1 431 593.80 €
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	4 325 233.16 €



COMMENT SONT FINANCÉS LES INVESTISSEMENTS 2026 ?

L'AUTOFINANCEMENT

1

en priorité, qui est généré par l'écart entre les dépenses et les recettes de fonctionnement.

1.04 M€

LES RECETTES PROPRES D'INVESTISSEMENT

2

FCTVA, subventions d'équipement.

1.7 M€

LE DÉTAIL

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

1 078 684.34 €

FCTVA

605 101.63 €

TAXE D'AMENAGEMENT

55 000 €

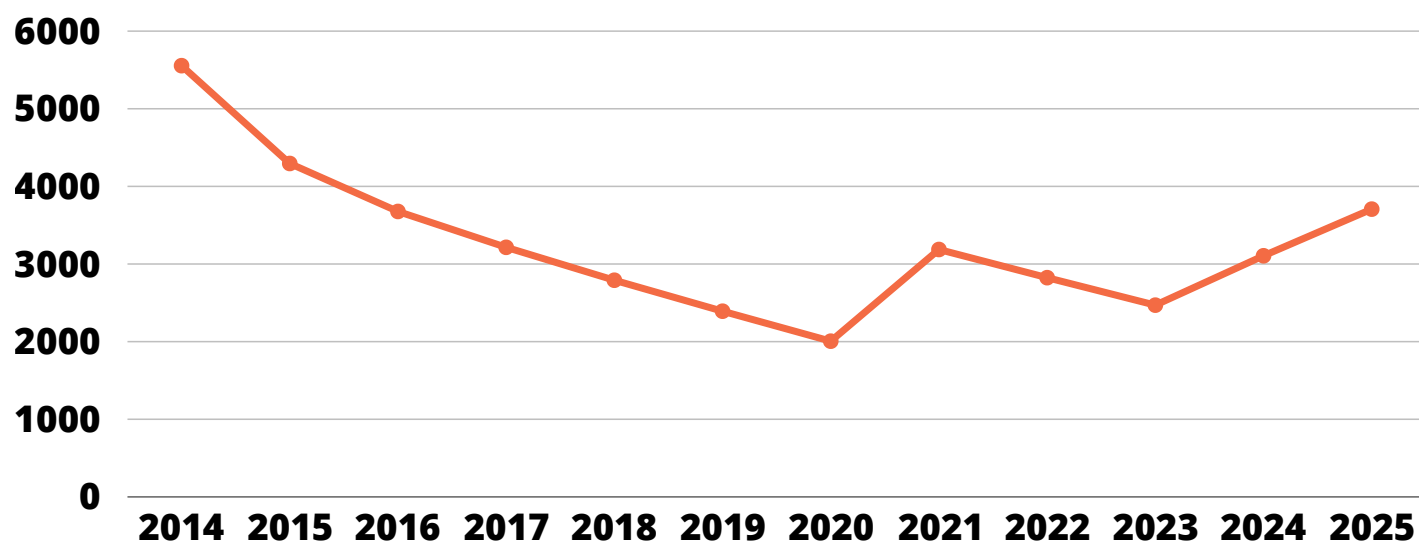
AUTOFINANCEMENT

1 040 561.21 €

Opérations d'ordre
114 292.44 €

Excédents de fct capitalisés
1 431 593.80 €

Evolution de l'encours de la dette Capital restant dû au 31/12 (en k€)



Le poids de la dette s'établit à **3 707 k€** au 31-12-2025.

Capacité de désendettement

3.6 ans

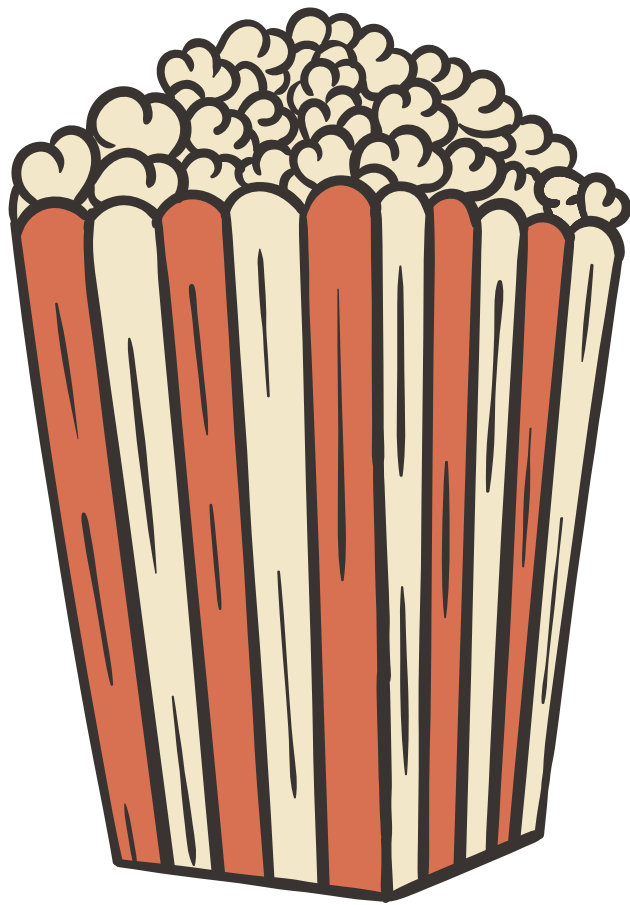


LES SUBVENTIONS

Association	Montant alloué en 2026
Judo Club	665€ (576€/2025)
Comité des fêtes de Lax	2 355 € (2 355 €/2025)
Collège Albert Camus	1 800 € (1 800 €/2025)
Tennis club	300 € (196 €/2025)
Tennis de table	170 € (159€/2025)
Oustal	250 € (250 €/2025)
Loisirs et Culture	1 000 € (1 500 €/2025)
Lévézou Ségala	1 000 € (1 000 €/2025)
Les Archers	225 € (206 €/2025)
Lax'N'Blues	5 000 € (5 000 €/2025)
Karaté Shizendo	145 € (137 €/2025)
Hand-Ball	2 165 € (2 011 €/2025)
GAG Carcenac-Peyralès	2 120 € (2 120 €/2025)
ADMR	3 259 € (3 229 €/2025)

LES SUBVENTIONS

Association	Montant alloué en 2026
Quilles au maillet	500 €
Festival d'Autan	1 000 € (1 000 €/2025)
CCAS	16 000 € (16 000 €/2025)
Espoir Foot 88	4 414 € (4 473 €/2025)
1.2.3 Bougez	300 € (274 €/2025)
Basket en Ségala	2 455 € (2 402 €/2025)
Association d'animation - Vors	250 € (250 €/2025)
Amicale des pompiers	200 € (200 €/2025)
Aveyronnaise Classic'	5 000 €



LE BUDGET CINÉMA

Le budget annexe du cinéma est géré en régie directe par la commune, c'est-à-dire avec ses propres moyens techniques, matériels et humain.

En fonctionnement

Les principales dépenses concernent le personnel (**32 851.97 €**), la location et le téléchargement des films, la gestion des programmes, les affiches (**39 339.48 €**).

Les recettes proviennent principalement des droits d'entrées au cinéma estimés à **41 880.53 €** et d'une subvention au titre de la projection de films « arts et essais » estimée à **3 500 €**.

La subvention d'équilibre versée par le budget principal pour combler le déficit de fonctionnement du cinéma est de **27 572.40 €**.



En investissement

La section d'investissement du budget annexe cinéma s'articule autour d'un axe d'investissement prioritaire, visant à moderniser les équipements audiovisuels, l'éclairage, l'automatisation et l'électricité du cinéma. La section d'investissement 2026 se compose essentiellement de la reprise du déficit 2020-2021 du à ces travaux (**76 275.88 €**).

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement nécessite la prévision d'une subvention d'équilibre de **76 275.88 €** en provenance du Budget principal.

L'ÉQUILIBRE

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	75 322.45 €	75 322.45 €
Investissement	76 275.88 €	76 275.88 €
TOTAL	151 598.33 €	151 598.33 €





LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Budget Annexe Assainissement est un Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC). Cette gestion de service public est soumise principalement aux règles de droit privé et à la compétence du juge judiciaire. Ce service d'assainissement collectif a été confié par contrat d'affermage à la S.A.U.R.



LE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles (hors opérations d'ordre)

Charges à caractère général (Hydrocurage, analyses etc)	15 850 €
Autres charges	2 €
Charges financières	56 000 €

Les recettes réelles (hors opérations d'ordre)

Vente de produits (PFAC)	32 000 €
Autres produits (redevances SAUR)	198 400 €

L'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles (hors opérations d'ordre)

Immobilisations incorporelles (Frais d'études)	219 813.56 €
Immobilisations en cours (Travaux)	407 422.14 €
Emprunts	83 000 €

Les recettes réelles (hors opérations d'ordre)

Excédent de fonctionnement	102 900.77 €
Dotations et FCTVA	240 536.87 €
Subventions d'équipement	323 734.35 €
Prise en charge Budget Principal	111 315.02 €

Les dépenses d'investissement sont relatives aux études et aux travaux prévus dans le cadre de la réhabilitation d'une partie des réseaux d'eaux usées et de pluvial de la commune.

3 secteurs prioritaires ont été identifiés : Tréfonds, Cazalets, Marengo. Marengo a été réalisé en 2022-2023, les Cazalets en 2024 et Tréfonds en 2025. Il s'agira de payer les restes à réaliser (**200 929.31 €**).

Autre investissement prioritaire, le raccordement de la base de loisirs du Val de Lenne au réseau de collecte public (coût des travaux : **171 492.83 €**). Les subventions obtenues (16 900 € du CD12 et 35 000 € Agence de l'Eau) seront complétés par la refacturation à Pays Ségali Communauté, au travers d'une convention de déversement, du reste à charge de l'investissement.

Les études d'investissement se répartissent comme suit:

RAR AMO Base de loisirs - **6 180 €**;

RAR AMO Travaux Cazalets/Tréfonds - **48 822.56 €**;

RAR AMO Diagnostic - **5 400 €**;

50 % RAR Phases 1 (**19 371 €**), phase 2 (**66 840 €**), 20 % de phase 3 (**21 600 €**) et 50 % phase 4 (**51 600 €**) du Diagnostic global des réseaux d'assainissement de l'ensemble de la commune.

LE BUDGET LOTISSEMENT

LES SOLES

Nous prévoyons pour l'exercice 2026, la réalisation des travaux de finition pour 168 819 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - 563 691.69 €	
Travaux 168 819 €	Excédent reporté 247 756.33 €
Reversement BP 146 910.88 €	Autres 5 €
Autres 5 €	
Opération d'ordre 247 956.81 €	Opération d'ordre 315 940.36 €
Opération d'ordre 315 940.36 €	Opération d'ordre 247 956.81 €
Déficit reporté 247 956.81 €	Dettes au Budget Principal 315 940.36 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - 563 897.17 €	

07



BARAQUEVILLE

